

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 112 (1967)
Heft: 1

Rubrik: Chronique étrangère

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si nous devions proposer une solution à cet état de choses, ou à tout le moins émettre une modeste proposition, nous verrions avec plaisir la création d'une section des sports, sur le plan fédéral, chargée de coordonner et de découvrir de jeunes talents qui seraient réunis en séminaires d'instruction et d'entraînement sans préoccupations économiques ou sociales.

R. RAMSEYER

Chronique étrangère

Le potentiel des forces américaines en Extrême-Orient

L'ensemble des forces des Américains engagées sur ce théâtre lointain repose principalement sur l'énorme puissance de la VII^e Flotte dans le Pacifique. Elle assure le support logistique et l'appui de ses feux au profit des forces terrestres au Sud-Vietnam. Cette flotte compte 125 navires de guerre, 750 avions et 64 000 hommes. D'après d'autres sources, le premier et le dernier de ces chiffres seraient plus élevés — 150 et 80 000 — ce qui est possible en raison des renforcements récents. Et il y aurait tout autant de bâtiments chargés des tâches logistiques. Cet ensemble est constitué en « Task Forces », c'est-à-dire des groupements chargés de missions déterminées, eux-mêmes aménagés autour d'un ou sans doute plusieurs porte-avions moyens ou géants, ces derniers étant au nombre de 11 dans la Marine US. Les différentes catégories de bâtiments sont en général disposées en cercles concentriques autour des porte-avions, des plus lourdes jusqu'aux plusieurs légères unités de patrouille.

Cette flotte est la plus grande qui ait jamais existé dans le monde. L'amiral qui la commande étend son autorité sur près du cinquième de la surface du globe, ou 30 millions de milles carrés. Cette aire s'allonge de la Mer de Behring à l'Antarctique, d'une part, et de l'autre du 160^e de longitude ouest (Hawaï) jusqu'au-delà des côtes du Japon, des Philippines, de l'Indonésie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A vrai dire, le commandement en cause, s'il est effectivement exercé par un amiral, est dit unifié, c'est-à-dire qu'il comprend des forces des autres armées: Terre, deux divisions, dont une de «Marines» à la base d'Okinawa (île de Ryukyu, entre Japon et Philippines), et des escadres de bombardiers à l'île Guam, possession américaine à 1500 km au large des Philippines.

Toutes ces forces aux moyens de frappe d'une puissance démesurée sont donc sous commandement unique, dont le siège est à Honolulu, archipel des Hawaï, maintenant le 50^e Etat fédéral américain. Ses missions ont été indiquées comme suit: réaliser un bouclier défensif sur les côtes des pays mentionnés ci-dessus; assurer et protéger les ravitaillements, qui partent des bases américaines de Sasebo et Yokosubu (ouest et centre du Japon) ainsi que des bases d'Okinawa

et Subic Bay (cette dernière aux Philippines). Il y a lieu de noter que la division de « Marines » est rattachée maintenant, avec de nombreux autres éléments, à une « 3^e Force Amphibie du Corps des Marines » stationnée au Sud-Vietnam. La « 1^{re} Escadre aérienne de la marine » reste sous les ordres du Commandement du Pacifique.

Une autre tâche de cette flotte est la surveillance continue du littoral ainsi que des bases américaines ou des aérodromes qui sont ravitaillées par mer et qui pourraient tenir malgré une invasion chinoise dans le Sud-Vietnam. Ce sont des bases de combat; l'une comprend la « 1^{re} Division Airmobile », équipée d'hélicoptères et qui est de nouvelle création.

La « Task Force 77 » de la VII^e Flotte est de caractéristique aérienne, comprenant l'aéronavale de 3 porte-avions; d'autres, notamment la « Task Force 73 », est formée d'une trentaine de bâtiments logistiques, de ravitaillement en carburant, en munitions, ou en ravitaillements courants; elle opère depuis 1964 sur pied de guerre. Ses croisières durent deux mois sans interruption. Des reconnaissances sur terre sont organisées, suivies d'actions aériennes, auxquelles participent certaines catégories d'avions; soit, les bombardiers « Sky-warrior », parfois ravitailleurs; le « CF-8 Crusader »; le « A-3 Skyhawk »; le « RA-5 Vigilante », de reconnaissance photographique, et le « F-A Phantom II », qui passe pour un des meilleurs intercepteurs du monde. — Depuis le début de la guerre du Sud-Vietnam, les Américains ont perdu un demi-millier d'appareils, soit de l'Aéronavale, soit de l'aviation basée à terre. Le pourcentage des pertes est à la moitié de celles du second conflit mondial. — En plus, la « Task Force 71 » navale a pour mission de relever les traces de tout trafic fluvial et côtier du Sud-Vietnam. Plusieurs types de navires conviennent, dont particulièrement les aéroglisseurs ou « navires volants » (à quelques décimètres de la surface); ils sont capables de maintenir leur surveillance d'une manière prolongée.

Un autre appareil qui paraît avoir un succès certain dans des opérations anti-guérillas est le bombardier B-52, par ses actions massives sur les concentrations de l'adversaire. Ils décollent de l'île de Guam. Leur vitesse est telle qu'il est impossible à l'ennemi de pressentir quand surviendra une attaque, qui a toujours un effet redoutable sur les zones forestières jusqu'à présent préservées de telles actions; les abris enterrés du Vietcong sont facilement détruits. Ainsi disparaissent les « sanctuaires » de la jungle. Une autre arme employée est représentée par les gaz lacrymogènes, qu'une certaine propagande fait passer pour des gaz toxiques.

En outre, un appareil qui rend de très grands services est l'hélicoptère géant « CH-54 A », ou « Grue volante », existant à un certain nombre d'exemplaires dans le parc de la « 1^{re} Division Aéromobile ». Cet appareil peut apporter en une seule rotation le ravitaillement de trois jours d'un bataillon; il livre des bulldozers sur les sommets tenus par les troupes ou du matériel de campement.

Les Américains estiment que l'ampleur des moyens dont ils disposent, bien que ce soit contre des forces de guérilla insaisissables, est en mesure de changer la face de cette sorte de guerre, car précisément il est possible de s'attaquer à tout mouvement, à tout repaire ou installation de l'ennemi, de s'en prendre à ses communications et lui rendre la vie difficile.

(*D'après Anthony Harrican*)

J. PERGENT

Les forces japonaises

Une des plus grandes puissances militaires du monde d'autrefois, le Japon n'a plus maintenant que des forces strictement défensives. Sa position stratégique de première valeur au flanc du continent asiatique demeure, mais il n'en fait plus emploi. Ce sont d'ailleurs les Etats-Unis sur toute cette face asiatique du Pacifique qui ont aujourd'hui la maîtrise absolue grâce à la possession de quelques îles, points d'attache d'une flotte immense. Le Japon lui-même peut être considéré aussi bien comme exclu que comme compris dans l'énorme complexe américain en Extrême-Orient.

La configuration géographique du Japon, qui ne manque pas de rappeler celle de l'Angleterre, est très particulière. Il s'agit d'un archipel formé de plus de 3300 îles, grandes, moyennes et petites. Les principales sont, en commençant par le nord, Hokkaido, Houshu, Shikoku, Kyushu, etc. Sa superficie est de 410 000 km carrés, un peu plus des deux tiers de la France. Mais le 15% seulement des terres est cultivable car le pays est très montagneux. La population dépasse maintenant 90 millions d'habitants, en accroissement de 700 000 par an.

* * *

Après le second conflit mondial, le Japon avait complètement démobilisé ses forces et, de par sa constitution, il s'engageait à renoncer à la guerre en tant que d'un droit que lui aurait conféré sa souveraineté. Le droit de belligérançal lui était de même proscrit. Autant le Japon avait été un pays impérialiste et militariste depuis le siècle passé, autant se trouvait-il, après le dernier conflit mondial, dans une situation diamétralement opposée et profondément marquée par les événements de la fin de la guerre.

Un réarmement très modeste fut entrepris à partir de la fin de la guerre de Corée (1950) et effectué surtout d'une manière très discrète, l'opinion publique y étant manifestement hostile. Sur les instances des Américains il fut créé une *Force de réserve de police* de 75 000 hommes, pour le maintien de la paix et de l'ordre. Elle devint peu à

peu une force de police militaire, comptant quatre divisions avec des éléments d'artillerie et de chars. En 1952, les effectifs passèrent à 110 000 hommes. Puis fut créée une *Force de sûreté navale*. Après le Traité de San Francisco (1951), le Japon recouvrant sa souveraineté et son indépendance, ces éléments prirent le titre de *Force Nationale de Sécurité*. Elles étaient placées sous commandement unifié dépendant directement du Premier ministre. Un poste fut créé de Directeur Général, qui devait devenir le Ministre de la défense. En 1954, les lois de la Défense furent votées par la Diète. Son appellation changea encore en Forces d'auto-défense, dont la mission était la défense contre une agression directe ou indirecte.

L'organisation était calquée sur celle des Etats-Unis. La « Defense Agency » correspondait au US Department of Defense. En 1954 fut aussi créé un Conseil de la défense, disposant d'un Joint Staff, correspondant de même au Comité des chefs d'états-majors américain. Mais il ne comprend que 75 officiers et 35 personnes à statut civil. Il est organisé en quatre subdivisions : Administration; Renseignements; Opérations et Entraînement; Logistique.

L'Armée de terre (Force d'auto-défense terrestre) compte maintenant 171 500 hommes et son personnel de réserve se monte à 20 000 hommes. Il a été créé 5 armées pour un total de 13 divisions. Le Japon est divisé en cinq régions militaires, comprenant chacune une armée et correspondant d'une manière générale au cinq grandes îles du pays.

Les divisions sont irrégulièrement réparties; par exemple, quatre pour la seule île d'Hokkaido faisant face aux anciennes îles japonaises occupées par les Soviétiques. Les divisions comptent de 7000 à 9000 hommes, bien que leur effectif budgétaire soit de 12 700. L'ensemble de ces forces possède plus d'une centaine d'avions légers, des formations de fusées anti-aériennes (Hawk), approximativement 1900 mortiers, 10 500 mitrailleuses, 1200 chars moyens et légers et 700 canons anti-chars. De nouveaux armements modernisés entrent en service.

Les unités navales du Japon sont destinées à la défense d'un pays dont les côtes s'étendent sur plus de 30 000 km. Elles se situent au troisième rang en Asie après celles de la Chine et de Formose. Ces forces d'auto-défense navales demeurent modestes, le tonnage global s'élevant à 140 000 tonnes, soit 400 bâtiments. Les effectifs atteignent 330 000 hommes.

Il existe comme unités nouvelles 17 destroyers, 7 frégates et 5 sous-marins; de nombreuses unités anciennes demeurent en service. En 1965, il a été construit au Japon un navire lanceur d'engins mer-air du modèle américain Tartar. On compte 230 avions, dont 120 sont de défense anti-sous-marin. Le quartier-général de la flotte est à Yokosuka, à l'entrée du Golfe de Tokyo.

Il a été créé une flotte de défense, un groupement d'aviation et cinq commandements régionaux. La mission principale de la marine japonaise actuelle est la défense anti-sous-marin; de plus, l'entraînement porte sur le mouillage de mines et la surveillance des côtes.

Les forces aériennes, qui sont une innovation, car le Japon n'avait pas eu autrefois une aviation autonome, ont été créées sur le modèle américain et avec des appareils américains. Elles comptent 40 000 hommes. Le Japon sera à même de construire son matériel. Ces forces sont organisées en un Commandement de défense aérienne, un Groupe de transport aérien; un Commandement d'entraînement de combat et des unités auxiliaires. Il existe trois régions aériennes comprenant sept escadres. Le quartier-général est à Fuchu près de Tokyo. Il n'est pas envisagé de créer de formation de bombardement.

Selon le même pourcentage que celui des forces américaines par rapport à la population, le Japon devrait avoir 1,3 million d'hommes sous les armes. Or, ils ne sont que 250 000. Ces forces restent donc restreintes. Elles ne pourraient éventuellement avoir qu'une action défensive. Cependant, il ne serait pas impossible qu'elles deviennent le noyau de forces plus importantes, d'autant plus que le potentiel industriel du Japon lui permettrait de produire tous les armements, même les plus modernes.

(*D'après « NATO's Fifteen Nations »*)

J. PERGENT

Bibliographie

Les livres

Geschichte der K. K. Kriegsmarine 1815 - 1847, Verlag Böhlau.
Graz Köln.

Nous avons sous les yeux le fort beau volume « Histoire de la marine de guerre durant les années 1815-1847 ». Ce livre en langue allemande consacré à la marine austro-vénitienne représente la seconde partie de la 3^e édition. Cette œuvre a été commencée par le contre-amiral Arthur von Khuepach (rappelons-le, mort en mai 1951) et menée à bonne fin par le capitaine de corvette Heinrich von Bayer dont il faut relever les qualités de chercheur méthodique et d'historien.

La reprise par l'Auriche des bâtiments de la célèbre marine vénitienne et la mise en chantier de la marine de guerre posèrent à cette époque une foule de problèmes d'organisation qui nous sont exposés en première partie. La seconde est consacrée à l'engagement, à la conduite et aux différentes campagnes: Grèce 1821-1830, expédition vers l'Amérique du Nord 1833-1837, vers l'Angleterre en 1842, campagne de Syrie en 1840 pour ne citer que quelques exemples.

Cette étude fouillée et très sérieusement documentée se trouve agrémentée de belles planches en couleurs nous redonnant l'éclat des uniformes de cette époque si riche en pages glorieuses allant de la lutte contre les pirates et les corsaires d'Afrique à la destruction du Saint Jean d'Acre. En bref, un livre qui trouve sa place dans toutes les bibliothèques de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la guerre sur mer.

J. D. S.